



**Le Président**

**Monsieur Pierre GATTAZ**  
Président  
MEDEF  
55, avenue Bousquet  
75007 Paris

Paris, le 20/04/15

**Objet : Apprentissage.**

**Monsieur le Président,**

Je suis très étonné des propos que vous avez tenus lors de votre conférence de presse la semaine dernière sur l'engagement et le rôle des Régions en matière d'apprentissage.

Contrairement à ce que vous affirmez, les budgets des Régions ont été dans la très grande majorité des cas maintenus voire augmentés et ce, malgré la baisse des effectifs. Globalement, l'ensemble des régions ont accru leurs budgets apprentissage en 2015 par rapport à 2014, hors primes aux employeurs d'apprentis dont vous savez que les règles du jeu fixées par l'Etat ont changé en 2015 et que leur baisse ne saurait être imputée aux Régions.

Je suis par ailleurs surpris de vos propos sur la réforme de la taxe d'apprentissage. Affirmer que les Régions mettent en danger l'avenir des Centres de formation d'apprentis alors qu'elles bénéficient d'une part importante de la taxe n'est pas exact. En effet, comme nous l'avons fait pour les lycées professionnels, les Régions ont engagé un plan de modernisation/restructuration des CFA et développent l'individualisation de l'accompagnement des apprentis (hébergement, aides à la mobilité et à la restauration). Par contre, nous sommes particulièrement inquiets pour l'avenir des CFA interprofessionnels ou consulaires et des petits CFA non affiliés à de grosses branches professionnelles. C'est pourquoi nous exercerons toute la vigilance nécessaire sur les propositions d'affectation des fonds libres que feront les OPCA dans quelques semaines afin de maintenir un appareil de formation de qualité sur l'ensemble du territoire national.

La situation de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes est trop préoccupante pour dresser des barrières et rejeter la faute sur les Pouvoirs Publics.

Comme vous le savez, l'apprentissage ne se décrète pas et il se développera, comme le souhaite le MEDEF qu'à ces deux conditions :

- simplification des normes qui a été engagée par l'Etat ;
- mobilisation de toutes les entreprises et pas majoritairement les artisans et les TPE comme à l'heure actuelle pour embaucher des apprentis.

.../...

Actuellement 94% des entreprises ne recrutent pas d'apprentis. Il y a d'indéniables marges de progression. Je me permets d'appeler votre attention sur le fait qu'en Allemagne, l'apprentissage est une formation d'excellence qui ne mobilise pas d'argent public pour accompagner les entreprises dans leur recrutement d'apprentis. Les Régions se sont mobilisées et ont toutes mis en œuvre les politiques de communication nécessaires en direction des entreprises sur nos territoires régionaux pour les sensibiliser à l'apprentissage, y compris celles qui bénéficient des aides économiques régionales.

Au regard de l'urgence de la situation et de l'impérieuse nécessité de réussir la prochaine rentrée apprentissage, il me paraît plus que nécessaire d'œuvrer dans la même direction.

Dès lors, nous appelons de nos vœux une accélération de la signature des accords de branche en contrepartie du pacte de responsabilité et que ces accords prévoient explicitement dans le volet alternance un volet apprentissage.

Par ailleurs, nous souhaitons vivement qu'un accord global puisse être signé avec le secteur de l'artisanat, regroupant plusieurs branches, afin que les entreprises de ce secteur puissent être éligibles à la nouvelle prime aux employeurs d'apprentis.

Plutôt que d'échanger des critiques par voie de presse, je plaide pour que nous travaillions de concert, en nous appuyant sur le dialogue constructif que nous avons dans un cadre quadripartite, sur cette voie de formation qui a prouvé son efficacité, pour réussir ensemble à mobiliser les jeunes et les entreprises, à développer la mixité dans les filières et rendre accessible l'apprentissage pour les jeunes des quartiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Alain ROUSSET